



CAPN catégorie B du 16 février 2017 (2ème convocation) Capital mois évaluation bilan 2016 - Déclaration liminaire -

Arriverons nous un jour à ouvrir une CAPN sans être en complète opposition avec ce qui se passe dans notre administration ?

L'attitude provocatrice du Directeur Général est sans limite !

La réduction drastique des moyens alloués aux élu.es, nationaux et locaux, est inacceptable !

Cet acte est une volonté délibérée de saborder le dialogue social. Les organisations syndicales n'auront plus les moyens de défendre les agent.es et donc d'exercer correctement leur mandat.

C'est la porte ouverte à la dérèglementation totale de la gestion des carrières de nos collègues.

Pour nous élu.es des personnels, il est intolérable de changer la donne en cours de mandat !

Dans ce cadre, nous ne voterons évidemment pas le nouveau règlement intérieur proposé.

Toutes les premières convocations des CAPN seront boycottées et nous alerterons les personnels sur les choix dangereux faits par la Direction Générale.

Nous continuons d'exiger un calendrier qui reprenne a minima les temps de consultation et de CAPN des années précédentes !

Venons-en à l'ordre du jour de cette CAPN : le bilan de la dernière année d'attribution d'avancement accéléré pour la catégorie B !

En effet, grâce à la mise en place de PPCR, rejeté par la majorité des organisations syndicales de la Fonction Publique, il n'y a plus de distribution de mois pour la catégorie B dès 2017.

Malgré nos demandes réitérées pendant les CAPN de révision des CREP 2016 sur la gestion 2015, vous avez refusé de collationner les mois mis en réserve par les directions locales sur la campagne d'évaluation 2016.

Ce sont donc 485 mois qui n'ont pas et ne seront jamais distribués aux contrôleurs de la DGFIP !

Ces derniers vous remercient bien !

Remarquons aussi que cette année, vous ne vous donnez même pas la peine de faire la répartition par direction !

Allez-vous prendre les devants pour nos collègues de catégorie A et C qui eux ont encore la possibilité d'obtenir des avancements accélérés de cadencement cette année ? Allez-vous demander aux directions locales de ne pas faire de réserves cette année ?

Ce serait la moindre des choses mais pour cela encore faudrait-il avoir la moindre considération pour l'ensemble des collègues de la DGFIP !

Le climat plus que délétère dans lequel se déroule actuellement le dialogue social tend à nous démontrer le contraire !

Dans ce contexte, il est d'autant plus facile pour la CGT Finances Publiques de rappeler son opposition au système d'évaluation/notation issu du décret du 28 juillet 2010.

Les représentant.es des personnels de la CGT Finances Publiques rappellent leur attachement à une véritable reconnaissance de la valeur professionnelle des agent.es basée sur des critères objectifs, reflétant la qualité du service public rendu et du travail réalisé. Cela passe notamment par une notation de carrière reposant sur une note chiffrée, une appréciation littérale et un tableau synoptique.

Nous dénoncerons toujours les systèmes de notation/évaluation liés au culte de la performance et à la réalisation d'objectifs fixés arbitrairement dans le cadre d'une politique marquée par les suppressions d'emplois, la dégradation des conditions de travail et de l'accomplissement des missions.

La DGFIP, ses missions et ses agent.es, à l'instar de toute la Fonction Publique, font l'objet d'attaques incessantes depuis plusieurs années.

La CGT Finances Publiques propose d'autres orientations, d'autres choix de société, fondés sur le progrès social et le service public rendu aux citoyen.nes.

L'investissement des personnels de la DGFIP doit être reconnu !

La CGT défend une vision du service public qui découle des besoins sociaux et non pas des restrictions budgétaires.

Nous voulons pouvoir remplir pleinement nos missions de service public.

Il est donc indispensable que nous disposions des moyens humains, logistiques et réglementaires à la hauteur des besoins des usagers.

Nous ne gagnerons pas en restant isolé.es, c'est pourquoi la CGT Finances Publiques s'inscrit pleinement dans les initiatives lancées dans toute la Fonction Publique le 7 mars.

Elle appelle l'ensemble des collègues à se mettre en grève et à participer à toutes les actions prévues ce jour là !

Pour toutes ces raisons, les élu.es de la CGT Finances Publiques quitteront la séance à la fin de la lecture des déclarations liminaires.